

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hattenville, se sont réunis à la mairie d'Hattenville sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 du code des communes.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2025**

**Présents** : Jean-François MAYER, Jacqueline LANGLOIS, Michel BOURGOIS, Julien LANGLOIS, Christophe CAHARD, Antoine JOUSSE.

**Absents excusés** : Didier BENARD, Marie THEVENOT ayant donné pouvoir à Christophe CAHARD, Emilie LAMBERT ayant donné pouvoir à Michel BOURGOIS

**Absents** : Sandie LE BAILLIF, Laurent TENIERE.

**Secrétaire de séance** : Julien LANGLOIS

**Ordre du jour**

- 1/ Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2025
- 2/ Bail local kinésithérapeute
- 3/ Demande Fonds de concours à Caux Seine Agglo – Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 4/ Dommages causés par un agent d'entretien – remboursement de frais
- 5/ Demande de subvention auprès du Département – barrières levantes
- 6/ Eclipse soleil du 12 août 2026 – Proposition du club d'astronomie de Toussaint
- 7/ Informations et questions diverses

**1/ Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2/ Bail local kinésithérapeute

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 2 octobre dernier, le Conseil Municipal a accepté la location du local de l'ancienne garderie sis 71 chemin d'Equimbosc pour accueillir un cabinet de kinésithérapie.

A cet effet, un bail d'habitation doit être établi en la forme administrative, moyennant un loyer mensuel de 300 euros.

Le bail est convenu pour une durée de SIX années à compter du 17 novembre. Un état des lieux contradictoirement directement entre les parties sera annexé audit acte.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à établir un acte de bail en la forme administrative.
- D'autoriser Madame Jacqueline, LANGLOIS, adjointe au Maire à représenter la Commune de HATTENVILLE aux termes dudit acte, en sa qualité d'officier ministériel, le Maire, se substitue au Notaire, il ne peut représenter la commune pour la signature du bail

## 3/ Demande de fonds de concours à Caux Seine Agglo – Défense Extérieur Contre l'Incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a, lors d'une précédente séance, confirmé la création de deux cuves enterrées,

- l'une au hameau du Petit Hattentot,
- l'autre au hameau du Faux Buisson,  
ainsi que la réhabilitation d'une mare au hameau du Hattentot.

Depuis la transmission du dossier et de la demande de fonds de concours à Caux Seine Agglo, l'un des emplacements d'une cuve enterrée a été modifié.

Les services de Caux Seine Agglo demandent, en conséquence, une nouvelle délibération afin de mettre à jour le dossier, tout en précisant que la demande initiale a d'ores et déjà été validée.

Le montant des travaux s'élève à :

- 136 941,25 € HT pour les travaux,
- 9 448,95 € HT pour les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un fonds de concours auprès de Caux Seine Agglo pour les travaux cités ci-dessus

#### **4/ Dommages causés par un agent d'entretien – remboursement de frais**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un incident est survenu lors d'une opération de débroussaillage effectuée par un agent technique communal. Au cours de cette intervention, une vitre d'une habitation appartenant à M. Caillot a été accidentellement cassée.

Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de la compagnie d'assurance de la Commune.

Toutefois, le montant des dommages étant inférieur au montant de la franchise prévue au contrat, l'assurance ne peut intervenir pour indemniser le sinistre.

Le coût des réparations s'élève à 446,50 € TTC, correspondant aux travaux de remplacement de la vitre réalisés par un professionnel.

Considérant qu'il appartient à la Commune d'indemniser la victime des dommages causés par ses agents,

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

1. D'accepter le versement à M. Caillot de la somme de 446,50 € TTC, correspondant au montant des travaux de réparation de la vitre endommagée pour solde de tout compte;
2. De dire que la dépense correspondante sera imputée au budget communal, chapitre et article correspondants aux dépenses imprévues ou réparations diverses ;

#### **5/ Demande de subvention auprès du Département – barrières levantes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, des barrières sont installés sur la VC6 afin d'empêcher la sortie sur la départementale à la Croix de Pierre qui est particulièrement dangereuse.

Le coût prévisionnel de l'opération pour deux barrières s'élève à 4 258.85 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime dans le cadre du dispositif d'aide aux communes pour les investissements en matière de sécurité et d'aménagements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

1. D'approuver le projet d'installation de barrières de sécurité levantes pour un montant prévisionnel de 4 258.85 € HT ;

2. De solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour la réalisation de cette opération ;
3. De s'engager à inscrire au budget communal
4. D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces et documents nécessaires à la bonne exécution du projet.

## **6/ Eclipse soleil du 12 août 2026 – Proposition du club d'astronomie de Toussaint**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Club d'Astronomie de Fécamp propose aux communes de participer à un achat groupé de lunettes de protection homologuées destinées à l'observation de l'éclipse partielle du soleil prévue le 12 août 2026.

Cette initiative vise à sensibiliser la population aux phénomènes astronomiques tout en garantissant une observation en toute sécurité.

Le coût unitaire des lunettes s'élève à environ 1 €, le prix est dégressif et sera certainement diminué selon le nombre acheté par l'association.

Il est proposé que la commune participe à cet achat groupé afin de mettre à disposition des habitants ces lunettes de protection lors de l'événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE de faire un sondage auprès de la population**

## **6/ Informations et questions diverses**

- Dématérialisation des bulletins de paie

Les coûts proposés actuellement sont élevés.

Les élus souhaitent se rapprocher de Caux Seine Agglo afin de connaître leurs solutions et éventuelles propositions pour mutualiser ou réduire les coûts.

- Compte rendu d'une réunion sur des problèmes d'urbanisme

Un échange a eu lieu en début de semaine avec, la police intercommunale, le service instruction de Caux Seine Agglo et l'habitant concerné ; des demandes de permis seront déposées prochainement

- Éclairage public – Clos de la Hétraie

Des habitants signalent que l'éclairage est insuffisant dans le secteur.

Les élus prennent note mais rappelle que les hameaux, eux, ne sont pas éclairés.

- Distribution des colis des anciens

Les conseillers municipaux effectueront la distribution à domicile courant décembre.

- Pompes à chaleur – Dysfonctionnements

Compte rendu du rendez-vous avec l'installateur des pompes à chaleur, le fabricant, suite aux dysfonctionnements constatés. Des actions correctives sont prévues

- Élagage – Clos de la Hétraie

Les travaux d'élagage sont programmés fin novembre.

- Eaux stagnantes – Route des Chouquets

Depuis les travaux réalisés par Caux Seine Agglo, de l'eau stagne régulièrement route des Chouquets.

Une nouvelle intervention est sollicitée.

- Sécurité routière – Route des Chouquets

La vitesse excessive a été signalée, notamment en raison du passage régulier des cars scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le Maire,  
Jean-François MAYER



Le secrétaire de séance,  
Julien LANGLOIS



